



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 mars 2010

SEANCE DU 8 MARS 2010

FOIREXPO 2010 - REMUNERATION
ACCORDEE AUX REVENDEURS

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
15 mars 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : M. Nicolas MARJAULT

Excusés avant donné pouvoir :

- Josiane METAYER donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Aurélien MANSART donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY - Mme Maryvonne ARDOUIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2010

DELIBERATION D2010060

DIRECTION DES FINANCES

**FOIREXPO 2010 - REMUNERATION ACCORDEE AUX
REVENDEURS**

Monsieur Jean-Claude SUREAU Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le 16 novembre dernier, le Conseil municipal a voté l'ensemble des tarifs 2010 de la foire expo.

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder une rémunération, par ticket vendu, aux organismes revendeurs de tickets auprès des comités d'entreprise : CREDES et CICEBEN

Il convient de déterminer le montant de la rémunération à 0,08 € H.T soit 0,10 € T.T.C.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder une rémunération aux organismes revendeurs des tickets d'entrées à la foire expo 2010 ;
- fixer le montant de la rémunération à 0,08 € HT soit 0,10 € TTC par ticket vendu.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	4
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Pilar BAUDIN